

COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Jeudi 11 janvier 2018

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal.

Présents: **Raf De Visscher**, président; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, échevins; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Jeannine Sarels**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Groote**, conseillers; **Wim Verdoodt**, secrétaire communal faisant fonction;

Excusés: **Vincent Jonckheere**, échevin; **Michèle Laemont**, **Alba Morganti**, conseillers; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale;

Absents: **Bernard Hoebanckx**, conseiller;

*Le conseiller **Thierry Mombeek** est présent à partir du point 2.*

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h00.

Un point est ajouté en urgence:

- Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires: cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix.

Ce point est porté à l'ordre du jour et sera traité au point 8.

Dans le cadre des questions orales posées lors de la séance du 21/12/2017, il avait été demandé au Collège d'établir une liste des 'Hotspots' actuels et de fournir un aperçu du nombre de membres du personnel de la commune qui habitent effectivement à Wemmel.

Le bourgmestre énumère tous les 'Hotspots' actuels et indique que plus de 1/3 des membres du personnel de la commune habitent effectivement à Wemmel.

Christine Lemmens intègre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 21/12/2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Modification budgétaire n° 3-2017. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
3. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2020. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
4. Budget 2018. Un amendement est introduit séance tenante par Wies Herpol: proposition de dégager des moyens additionnels en faveur de l'infrastructure de la maison de jeunesse (menuiseries extérieures des fenêtres et de l'entrée). Ces dépenses sont estimées à un budget

additionnel de 30.000 € à prévoir parmi les investissements, sous la forme d'une action dans le cadre de l'objectif de politique 003.001 'Création d'une commune attrayante pour les enfants et les jeunes'. Le résultat en termes de trésorerie et de marge d'autofinancement reste positif après cette dépense, de sorte que les conditions d'équilibre sont remplies.

Cet amendement est approuvé à l'unanimité des voix et intégré aux points 3 (adaptation du plan pluriannuel 2014-2020) et 4 (budget 2018).

Le point dans son ensemble est approuvé à l'unanimité des voix.

5. CPAS: adaptation du plan pluriannuel 2014-2020. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 7 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
6. CPAS: budget 2018. Il en est pris connaissance.
7. Modifications au règlement complémentaire en matière de circulation: zones bleues chaussée Romaine et avenue Reine Astrid (sur un certain tronçon) + zones de riverains rue du Panorama et avenue Reine Elisabeth. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention (Eugène Verbist).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Monique Froment

Demande si la rue du Panorama et l'avenue Reine Elisabeth pourraient également être reprises sur la liste des 'Hotspots'.

Le bourgmestre répond que la liste des 'Hotspots' est régulièrement évaluée en collaboration avec la police et le Service Sécurité intégrale. Lors de cette évaluation, il est en particulier prêté attention aux plaintes effectives, au degré de nuisances, au type de nuisances, etc.

Jeannine Sarels

Explique que la confusion et l'inquiétude règnent parmi les occupants de la Résidence Geurts au sujet de la disparition future de la cafétéria et des travaux de transformation projetés aux appartements et du déménagement que cela implique.

Le bourgmestre répond qu'il est en effet question de remplacer la cafétéria actuelle par une nouvelle construction.

Les appartements ne répondent plus aux normes actuelles de confort, de sorte que des adaptations sont incontestablement requises. Le CPAS mettra tout en œuvre pour limiter le plus possible les nuisances pendant les travaux, mais une certaine mesure de nuisances et de désagréments n'en reste pas moins inévitable. Cependant, la perspective de pouvoir s'installer ensuite dans un nouvel appartement mieux adapté devrait constituer une avantageuse compensation.

Monique Froment

Demande s'il serait possible d'aménager sur la place Cdt. De Block une double bande de circulation, comme au square Faymonville.

L'échevin Carpriau répond que ce point a dans le passé déjà été envisagé avec le service de la circulation routière de la zone de police AMOW. Il avait à l'époque été décidé de ne pas réaliser de double bande de circulation sur la place Cdt. De Block en raison de l'impact négatif que cela aurait pour la sécurité des cyclistes. Le trafic dédoublé de la N290 (voirie régionale), qui se compose de nombreux camions, doit également emprunter ce rond-point (pour se rendre de Jette à Merchtem).

Koen Weemaes

* Demande si la législation sur l'emploi des langues a été correctement respectée dans le cadre de la communication et de la correspondance au sujet du changement de compagnie de distribution d'eau (passage d'IWVB à FARYS).

Le bourgmestre répond que la communication a été organisée comme suit (conformément à la législation sur l'emploi des langues):

- un avis à la population pour expliquer le passage à une autre compagnie de distribution d'eau, par le biais d'une communication en deux langues avec priorité au néerlandais;
- un courrier en néerlandais au nom de l'abonné en vue de la transmission du relevé de compteur. Ce courrier nominatif pouvait être obtenu en français.

* Explique que la Ville de Malines est confrontée à des problèmes dans le cadre de dossiers de construction nécessitant une évaluation de l'impact sur l'environnement (rapport MER ou screening MER). Il demande si des dossiers MER sont en cours à Wommel. Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas de tels dossiers en traitement pour l'instant.

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wommel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 09/02/2018.

Wommel, 15/1/2018

Par ordonnance:
Le secrétaire communal faisant fonction
WIM VERDOODT

Le président
RAF DE VISSCHER

